

## INCESTE(S) DANS LES FRATRIES

L'inceste fraternel est souvent assimilé à la découverte sexuelle entre enfants ou adolescents. Cette assimilation à des jeux sexuels lorsqu'il n'y a pas de violence et une proximité d'âge permet aux parents de traiter ces actes dans l'intimité du cercle familial.

Un déséquilibre d'âge et de maturité entre chacun des protagonistes inscrivent ces actes dans la transgression voire l'abus sexuel lorsque l'un d'eux est en position d'infériorité psychique et/ou physique par rapport à l'autre. L'intervention d'un tiers est alors requise, elle peut se dérouler au sein de la cellule familiale ou dans le cadre d'une mesure de placement dans un service de Protection de l'Enfance.

Cette initiation sexuelle transgressive consentie ou contrainte gomme l'interdit de l'inceste. Son effet potentiellement traumatique est-il le même que celui engendré par l'inceste commis par un père, un grand-père, un oncle...

Quelle est la spécificité de cet inceste ?

Le lien fraternel n'en est-il pas le porteur ? Si le fantasme d'inceste traverse les fratries, pourquoi est-il transgressé dans des familles et ne l'est-il pas dans d'autres ?

Faut-il retenir le nom d'inceste quand la transgression se produit entre frère et soeur d'éducation (famille recomposée, famille d'accueil, établissement éducatif) ? A-t-elle la même résonance psychique et sociétale ?

Les qualifications judiciaires d'inceste fraternel civiles ou pénales ont-elles prises en compte l'évolution des compositions familiales, la confrontation des mineurs avec l'acte sexuel cru plus précoce du fait des nouveaux médias ?

Ce nouveau contexte favorise-t-il les passages à l'acte des enfants transgresseurs ?

Quels accompagnements des enfants et des parents ayant vécu l'inceste fraternel faut-il privilégier ? Quelles actions spécifiques faut-il envisager pour remédier aux effets qu'il entraîne ?

S'interroger sur les liens qui unissent les membres d'une fratrie, sur le fonctionnement des familles fussent-elles naturelles ou recomposées est le réflexe premier des professionnels de la Protection de l'Enfance. Comment inscrire leur action dans ces dynamiques familiales excluant le tiers ? Comment les professionnels peuvent-ils interroger les liens verticaux adulte/enfant et les liens horizontaux des fratries ?

L'objectif de ces trois demi-journées est d'ouvrir des pistes de réflexion dans un cadre pluridisciplinaire sur ce thème peu approfondi.

### **i** RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

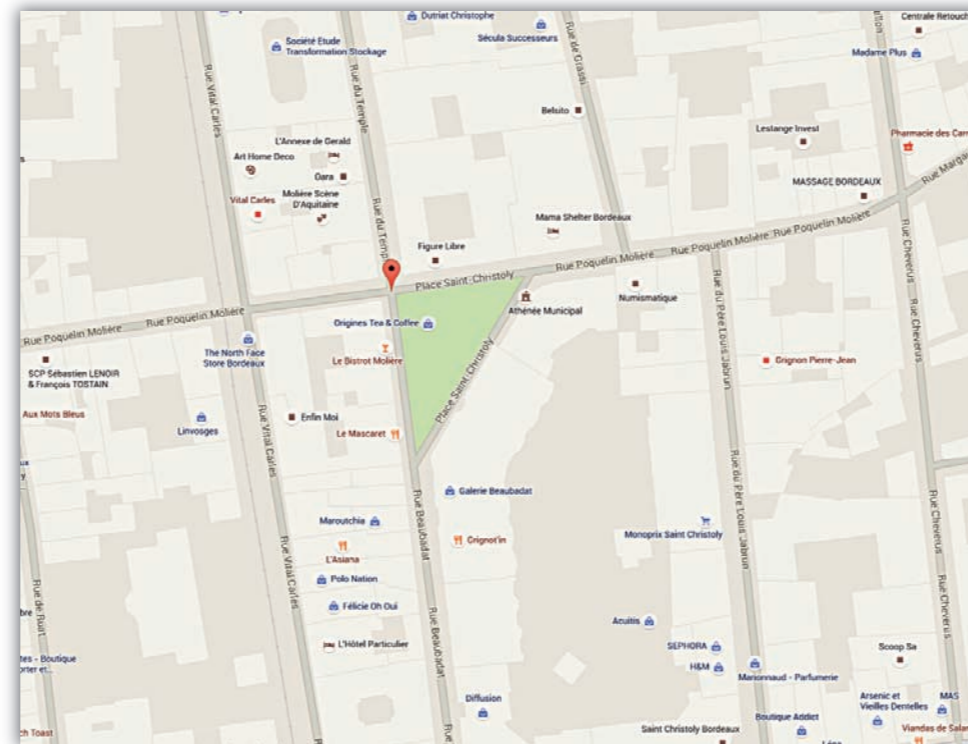
**Lieu :** Athénée Municipal - Place Saint Christoly - 33000 Bordeaux

**Frais de participation :**  
 - Tarif normal : 170 euros  
 - Tarif étudiant : 90 euros

**Agrément formation permanente :** n°11754543975

**Inscriptions :** depuis le site internet : [www.maisonjeanbru.org](http://www.maisonjeanbru.org)

**Contact informations :** [dg@associationdocteursbru.fr](mailto:dg@associationdocteursbru.fr)



Impression ICA concept Agen 05 53 66 01 01 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Les Colloques

de l'Association Docteurs Bru

## INCESTE(S) DANS LES FRATRIES

ATHÉNEE MUNICIPAL DE BORDEAUX

INSCRIPTION SUR [WWW.MAISONJEANBRU.ORG](http://WWW.MAISONJEANBRU.ORG)



ASSOCIATION  
DOCTEURS BRU

46, rue Boissière - 75116 PARIS  
 Tél. 01 44 34 81 02  
[www.maisonjeanbru.org](http://www.maisonjeanbru.org)  
[dg@associationdocteursbru.fr](mailto:dg@associationdocteursbru.fr)

## JEUDI 29 SEPTEMBRE

---

13h30 **Accueil des participants**

14h00 **Discours d'ouverture**

**Pierre-Etienne Gruas** : Directeur Général de l'Association Docteurs Bru (ADB), Coordonnateur du Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST).

**Présentation des intervenants**

**Dominique Thiéry** : Journaliste – Documentariste, Animation/Fil rouge.

14h15 **Introduction des travaux**

**Patrick Ayoun** : Pédopsychiatre, Psychanalyste, membre d'espace analytique ; Médecin responsable filière adolescent, Hôpital Charles Perrens-Bordeaux ; Chargé de la supervision à la Maison d'accueil Jean Bru ; Membre du COST de l'ADB.

14h30 **Définition civile, Incrimination pénale de l'inceste dans les fratries**

**Annick Batteur** : Professeure de droit privé - Université de Caen Basse-Normandie.

**Agnès Cerf** : Maître de conférences, Droit privé et sciences criminelles - Université de Caen Basse-Normandie.

15h30 **Recomposition du permis et de l'interdit sexuel**

**Marie Romero** : Doctorante Centre Norbert Elias, Marseille.

16h15 **Pause**

16h30 **Le tabou de l'inceste à l'épreuve des nouvelles compositions familiales, ou famille/fratrie : une élaboration du tabou de l'inceste fragilisé.**

**Gérard Neyrand** : Sociologue, professeur à l'université de Toulouse, directeur du Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et recherches en sciences sociales (CIMERSS).

17h15 **Table ronde – Echange avec les participants**

## VENDREDI 30 SEPTEMBRE

---

8h30 **Présentation des intervenants**

**Dominique Thiéry**

8h45 **Singularité de l'inceste entre frères et soeurs.**

**Le chaos familial, cause certaine de la rupture du tabou**

**Laure Razon** : Psychologue en CMPP, Maître de conférences en psychopathologie clinique ; Faculté de psychologie, Université de Strasbourg. HDR.

9h30 **Transgresseur et/ou agresseur**

La sexualité enfantine ou adolescente questionnée.

**Samuel Lemitre** : Docteur en psychopathologie clinique, Psychologue, criminologue, maître de conférences à Paris X - Nanterre.

10h15 **Pause**

10h30 **Inceste fraternel primaire / inceste secondaire.**

Le lien fraternel est-il une potentialité incestueuse ?

**Rosa Jaitin** : Docteur en psychologie, Psychanalyste, Professeure associée Université de Buenos Aires et de Paris V. HDR ; Secrétaire Générale de l'Association Internationale de Psychanalyse de Couple de Famille.

11h30 **Table ronde – Echange avec les participants**

12h00 **Déjeuner libre**

13h30 **Présentation des intervenants**

**Dominique Thiéry**

Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, Ordonnance de 1958 relative à l'enfance et à l'adolescence en danger, Loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance. Comment le juge des enfants décide dans les incestes entre membres de la même fratrie l'intervention socio-éducative propice à la réintroduction du tabou et à l'apaisement des effets de sa rupture ?

**Laurent Gebler** : Président du Tribunal pour Enfants de Bordeaux ; Magistrat coordonnateur.

14h15 **La défense des droits des mineurs victimes, des mineurs auteurs, des mineurs transgresseurs, une mission possible lors d'inceste fraternel ?**

**Philippe Lafaye** : Avocat pour enfants, Barreau de Bordeaux.

15h00 **Les dispositifs départementaux de la Protection de l'Enfance peuvent-ils/doivent-ils proposer un accompagnement spécifique pour les mineurs victimes/auteurs/transgresseurs ?**

**Michel Eymenier** : Directeur Enfance du Vaucluse.

15h45 **Synthèse et Perspectives**

**Adeline Gouttenoire** : Professeure à la Faculté de droit de Bordeaux ; Directrice de l'Institut des Mineurs de Bordeaux ; Présidente de L'Observatoire Départemental de la Gironde ; Membre du COST de l'ADB.